



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

produits minéraux non métalliques

Question écrite n° 55629

Texte de la question

M. Jean-Claude Leroy appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la situation de l'industrie cimentière. Des rumeurs font état d'un projet d'implantation de silos à ciment sur le port autonome de Dunkerque, ce qui inquiète les professionnels de l'industrie cimentière. La capacité de ces silos permettrait l'importation de 200 000 tonnes de ciment par an en provenance d'Asie du Sud-Est. Si un tel projet voyait le jour, il risquerait d'entraîner la fermeture du site cimentier. Au fil des différentes restructurations, l'industrie cimentière a certes perdu des emplois directs mais il n'en demeure pas moins qu'elle génère toujours de nombreux emplois induits dans la maintenance et les transports notamment. D'autre part, il semble assez paradoxal de fragiliser une industrie qui effectue année après année de réels efforts pour améliorer les procédés de fabrication tout en protégeant mieux l'environnement. Est-il nécessaire de rappeler, également, que cette industrie cimentière est aujourd'hui mise à contribution dans le plan d'élimination des farines animales ? En conséquence, il lui demande les mesures que le Gouvernement compte adopter pour s'opposer à de tels projets qui risquent de mettre à mal l'emploi dans ce secteur d'activité.

Texte de la réponse

Les pouvoirs publics, soucieux de défendre l'activité des sites industriels, sont bien conscients de l'importance de ce dossier. Cette importance tient à la fois au nombre des salariés employés dans les cimenteries, à celui des très nombreux emplois indirects induits, à l'impact économique de ces usines sur les territoires d'accueil et à la nécessité pour la filière du bâtiment et des travaux publics de disposer de produits fiables. L'actualité récente a encore accru cette importance étant donné le rôle que l'industrie cimentière est appelée à jouer dans l'élimination des farines et des graisses animales. Face aux menaces qui pourraient peser sur cette industrie, les pouvoirs publics sont en premier lieu conscients de la nécessité d'éviter d'accueillir toute opération d'importation déloyale qui serait pratiquée à des prix de « dumping ». Nos réglementations en matière de droit au travail, de transport maritime, de manutention et, le cas échéant, d'installations classées pour la protection de l'environnement doivent être strictement respectées. Les pouvoirs publics veillent également à ce que la référence aux normes françaises dans les cahiers des charges des marchés publics, prescrite par la réglementation, ne fasse pas défaut. Le ministre de l'économie, des finances et l'industrie et le secrétaire d'Etat à l'industrie ont donc demandé à leurs services d'examiner tous les aspects de ce dossier avec le plus grand soin.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Leroy](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55629

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 décembre 2000, page 7282

Réponse publiée le : 16 juillet 2001, page 4120